Envoyé en préfecture le 12/06/2024
Reçu en préfecture le 12/06/2024
Publié le 13/06/2024
ID : 038-213803489-20240603-2024_069-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024_069

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL DU 15 AVRIL 2024

Paraphe

L'an deux-mil-vingt-quatre, le trois du mois de juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 28 mai 2024

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO, Elidia BERENFELD (à partir du 2ème point de l'ordre du jour).*

Excusés : *Enguerrand BONNAS (pouvoir à Eric SCHULZ), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET)*

Absente : *Véronique REBOUL*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

En l'absence d'opposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
ADOPTE le procès-verbal de la séance du 15 avril 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 10 juin 2024

Le Maire, Denis GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 24/06/2025 10:12 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33357